



# PARADE CLUB ACO

**Vendredi 3 juillet 2020 - Circuit des 24 Heures du Mans**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

 **CONDUCTEUR :**

Nom & Prénom :

N° d'adhérent :

Formule :

Echéance :

Date de naissance :

Adresse :

Tél Fixe :     \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Tél Portable   \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

E-mail : .....@.....

Nom du passager\* (facultatif) :

Le conducteur signataire de ce document s'engage à faire signer une feuille d'abandon de recours à tout passager éventuel.



**VEHICULE :**

Marque & modèle :

Numéro d'immatriculation :

Date de 1ère mise en circulation :

\_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

MERCI DE JOINDRE IMPERATIVEMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION :

- Permis de conduire
- Carte grise
- Attestation d'assurance en cours de validité

### MON INSCRIPTION :

**Tarif de la parade 189 €  
(maximum 3 tours)**

Parade sous safety car.

Je soussigné(e) .....(prénom et nom),  
déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales ainsi que le règlement intérieur de la parade Club ACO sur le circuit des 24 Heures du Mans.

Date & signature :

Nos équipes sont  
à votre disposition

 02 43 40 50 60 Du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h-18h

 [clubaco@lemans.org](mailto:clubaco@lemans.org)

# PARADE CLUB ACO 2020

## Conditions générales et règlement intérieur

- La parade est exclusivement réservée aux Membres ACO à jour de cotisation au jour de cette parade pour une formule d'adhésion ACO Racing Auto ou ACO Classic et Prestige et titulaire d'un permis de conduire.
- Les seuls véhicules autorisés sont les automobiles mises en circulation avant le 1<sup>er</sup> janvier 1966, ou les véhicules d'exception sous réserve d'autorisation par l'ACO et Peter Auto.
- Les véhicules de compétition ne sont pas admis à cette parade.
- L'utilisation de pneus « racing » est interdite.
- Tous les véhicules de type « décapotable » devront être munis d'arceaux de sécurité conformes aux normes constructeurs et devront rouler avec la « capote fermée » sur le circuit.
- Toute personne prenant place à bord d'un véhicule doit au préalable signer un abandon de recours contre l'organisation, être majeur, et être équipée d'un casque quand la voiture entre sur la piste et pendant toute la durée de la parade. Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire lorsque le véhicule en est équipé.
- L'inscription devient effective après réception par l'ACO de ce bulletin de réservation (dûment complété et accompagné de son règlement) **seulement après acceptation du véhicule par l'ACO**, dans la limite des places disponibles. Tout dossier incomplet vous sera retourné et la demande d'inscription ne sera pas prise en compte.
- L'organisation de l'ACO se réserve le droit d'exclure un conducteur et son véhicule, pour la journée complète et sans remboursement de son inscription, en cas de manquement à la sécurité ou à l'esprit de cette parade.
- **Attention** : suite aux nouvelles normes FFSA, nous serons peut-être dans l'obligation de refuser certains véhicules (mai 2016 : Article II-A11.1.1).

### DEROULEMENT DE LA PARADE CLUB ACO

L'utilisation de la piste et des infrastructures du Circuit des 24 Heures du Mans, dans le cadre de la parade, nécessite l'acceptation sans réserve du règlement intérieur des circuits.

Le non-respect de l'un des articles pourra entraîner l'exclusion du contrevenant, sur décision de l'organisation, sans possibilité de remboursement des frais d'inscription.

**CONDITIONS GENERALES** : L'accès à l'enceinte du circuit des 24 Heures Mans est payant, billet enceinte générale, pour tout adhérent et passager(s). Lieu de regroupement des voitures de collection : confirmation par email ultérieurement.

Je déclare céder tous droits d'image en tant qu'utilisateur du circuit. J'autorise l'AUTOMOBILE CLUB de l'OUEST à utiliser tout cliché photographique et film pris lors de cette journée et m'engage à n'effectuer aucun recours à l'encontre de l'AUTOMOBILE CLUB de l'OUEST pour leur utilisation à des fins publicitaires et promotionnelles.

**PREVENTION DES NUISANCES SONORES** : Seuls les véhicules munis de silencieux d'échappement seront autorisés à participer à la parade. Des contrôles d'émissions sonores pourront être effectués, et l'organisation se réserve le droit d'exclure tout véhicule jugé non conforme

### HORAIRES :

- Les horaires sont à définir,
- Les véhicules admis à cette parade évolueront en fonction de l'organisation établis selon des critères de compatibilité, d'homogénéité, et de sécurité.
- Le temps de la parade sera de 25 minutes (sous réserve de disponibilité de la piste et de non dépassement de l'horaire autorisé sur la journée).
- La composition de l'ordre d'entrée en piste pourra être changée par l'organisateur avant le début ou pendant la parade, en fonction des véhicules présents et/ou pour raison de sécurité.

# PARADE CLUB ACO 2020

## Conditions générales et règlement intérieur

- Avant l'entrée en piste, un briefing des participants aura lieu avec présentation des règles de sécurité. Présence obligatoire de tous les conducteurs.
- L'organisation se réserve le droit de modifier à tout instant le programme de la journée si les conditions de piste l'imposent ou pour raison de sécurité.

**PARKING :** Tout dépôt ou vidange est formellement interdit. Tout matériel apporté devra être remporté.  
Interdiction formelle de planter quoi que ce soit dans le sol du parking.  
Interdiction d'intervenir ou de modifier quoi que ce soit sur les installations du circuit (eau, électricité, etc.).

Seules les voitures autorisées à participer à la parade seront autorisées en pré-grille.  
Le carburant d'une voiture de collection est à la charge de son propriétaire, et si nécessaire, il devra être stocké hors de la pré-grille, dans des récipients adaptés au transport de carburant.  
Interdiction totale de fumer dans l'enceinte du circuit.

### **PISTE ET VOIE DES STANDS :**

L'accès à la piste du circuit des 24 Heures du Mans n'est autorisé qu'après acceptation du présent document, et signature de la fiche d'abandon de recours à l'accueil des participants de la parade.

La vitesse dans la voie des stands est limitée à 50 km/h.

La piste du circuit des 24 Heures du Mans « tourne » dans le sens horaire.

Toute parade à contre-sens y est formellement interdit et cause d'exclusion immédiate et définitive.

L'arrêt sur la piste est formellement interdit.

En cas de panne, dans la mesure du possible, le conducteur devra arrêter sa voiture de collection dans l'herbe en dehors de la piste, et ne tenter aucune opération de dépannage jusqu'à l'arrivée de l'équipe de remorquage.

L'organisation se réserve le droit d'interdire l'accès à la piste à tout conducteur dont elle jugera l'état ou le comportement incompatible avec une conduite en sécurité pour lui-même et pour les autres.

La direction du circuit des 24 Heures du Mans se réserve le droit de modifier sans préavis les horaires pour des raisons de sécurité, d'organisation, et de tranquillité publique. Tout utilisateur de la piste est responsable de ses accompagnateurs ou invités. Le personnel du circuit des 24 Heures du Mans a autorité pour exclure toute personne ne respectant pas les consignes du règlement intérieur et du document ci-dessus, ou dont le comportement sur le site ou sur la piste pourrait être considéré comme dangereux ou incompatible au bon déroulement de la parade et à l'image du circuit des 24 Heures du Mans, et ce, sans remboursement des frais d'inscription.

# PARADE CLUB ACO 2020

## Fiche d'abandon de recours CONDUCTEUR

**PARADE Club ACO du 03 / 07 /2020**

Je soussigné(e) :

Adresse :

Membre ACO n° :

Permis de conduire en état de validité n°  
(non suspendu, non annulé, non invalidé) :

Véhicule (marque/modèle/immatriculation) :

**Déclare :**

- Renoncer à tout recours, tant à l'encontre de l'Automobile Club de l'Ouest et/ou de ses Assureurs, que de ses partenaires ou personnes rattachées, en cas d'accident survenant au cours de la parade désignée ci-dessus, sur le circuit des 24 Heures du Mans.
- Entreprendre la parade non chronométrée, sous mon entière responsabilité, à mes risques et périls, renonçant ainsi irrévocablement pour moi-même et tous mes ayants droits, à tout recours, à quel titre que ce soit, contre les propriétaires et exploitants du site, les organisateurs, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes et sociétés précitées.
- Reconnais, de par mon inscription à la parade Club ACO, bénéficiaire d'une garantie « Responsabilité Civile Automobile » pour les dommages causés aux tiers.
- Avoir connaissance de l'intérêt de souscrire d'une part un contrat d'assurance de personnes garantissant mes dommages corporels et d'autre part un contrat d'assurance de dommages garantissant les dégâts subis par mon véhicule.
- Atteste que mon véhicule est en état de fonctionnement et conforme aux règles du code de la route.
- Reconnais être seul responsable de mon véhicule et m'engage à ne pas le prêter à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait acquitté les mêmes droits de parade et signé un document identique, en accord avec l'organisateur ou de son représentant.
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur des circuits du MANS et m'engager à en respecter la totalité des dispositions.

**Date :**

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord » :**

# PARADE CLUB ACO 2020

## Fiche d'abandon de recours PASSAGER

### PARADE Club ACO du 3 / 07 /2020

Je soussigné(e) :

**Date de naissance :**

**Adresse :**

**Véhicule :**

**Nom du conducteur :**

Je déclare renoncer à tout recours, tant à l'encontre de l'Automobile Club de l'Ouest que de ses partenaires ou personnes rattachées, en cas d'accident survenant au cours de la parade désignée ci-dessus sur le circuit des 24 Heures du Mans.

Je déclare entreprendre la parade non chronométré, sous mon entière responsabilité, à mes risques et périls, renonçant ainsi irrévocablement pour moi-même et tous mes ayants droits, à tout recours, à quel titre que ce soit, contre les propriétaires et exploitants du site, les organisateurs, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes et sociétés précitées.

Je reconnais prendre place de mon plein gré en tant que passager dans un véhicule participant à la parade Club ACO désignée ci-dessus.

Je déclare avoir connaissance de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes garantissant mes dommages corporels.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à en respecter chaque article.

**Date :**

**Signature précédée de la mention « lu et approuvé, bon pour accord » :**

# PARADE CLUB ACO 2020

## Autorisation de captation et d'exploitation du droit d'image CONDUCTEUR

Je soussigné(e) ..... né(e) le.....

à....., domicilié(e) à.....

.....,

autorise, au profit de l'ACO et à titre purement gratuit :

La prise de photographies (captation, fixation, enregistrement, numérisation) me représentant durant la parade du 3 juillet 2020.

La diffusion et la publication de ces photographies, sur tous supports, et notamment, sur les sites Internet gérés par l'Automobile Club de l'Ouest.

La commercialisation de ces photographies, l'utilisation à des fins publicitaires, illustratives, informatives de ces photographies tels que leur emploi aux fins de réalisation d'affiches, de brochures, d'illustration des sites Internet mentionnées ci-dessus etc...

J'accepte de concéder cette autorisation pour une durée minimale de cinq années tacitement et indéfiniment renouvelable par période de cinq ans. Je reconnais être informé(e) que si je souhaite mettre un terme à cette autorisation, il m'appartient d'adresser un courrier recommandé au Service Juridique de l'ACO un mois avant la date anniversaire de chaque période. Cette date anniversaire est fixée au 3 juillet de chaque période et le début de la première période est fixé au 3 juillet 2020.

Fait à .....

le .....

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

# PARADE CLUB ACO 2020

## Autorisation de captation et d'exploitation du droit d'image PASSAGER

Je soussigné(e) ..... né(e) le.....

à....., domicilié(e) à.....

.....,

autorise, au profit de l'ACO et à titre purement gratuit :

La prise de photographies (captation, fixation, enregistrement, numérisation) me représentant durant la parade du 3 juillet 2020.

La diffusion et la publication de ces photographies, sur tous supports, et notamment, sur les sites Internet gérés par l'Automobile Club de l'Ouest.

La commercialisation de ces photographies, l'utilisation à des fins publicitaires, illustratives, informatives de ces photographies tels que leur emploi aux fins de réalisation d'affiches, de brochures, d'illustration des sites Internet mentionnées ci-dessus etc...

J'accepte de concéder cette autorisation pour une durée minimale de cinq années tacitement et indéfiniment renouvelable par période de cinq ans. Je reconnais être informé(e) que si je souhaite mettre un terme à cette autorisation, il m'appartient d'adresser un courrier recommandé au Service Juridique de l'ACO un mois avant la date anniversaire de chaque période. Cette date anniversaire est fixée au 3 juillet de chaque période et le début de la première période est fixé au 3 juillet 2020.

Fait à ....

le .....

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)